

4.2 Objectifs du projet

Régularisation du plan d'eau existant

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le plan d'eau est déjà créé. Il n'y a pas de gestion particulière pour le moment.

Dans le cadre du dossier loi sur l'eau, la gestion des ligneux, de l'ouvrage et des espèces invasives sera détaillée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

dossier d'autorisation loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

865 chemin de Menyourrat
40250 Souprosse

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 7 5' 7 1" 73 Lat. 4 3° 8 0' 8 5" 35

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE4002
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR72500722 à 7km
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Port fluvial (ancien), l'île et une chenaie à 4km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le plan d'eau est déjà créé et constitue un obstacle à la continuité écologique du ruisseau de Berdin
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>canalisations de matière dangereuses dans les 500m: non</p> <p>cavités souterraines dans les 500m: non</p> <p>Nombre d'installations industrielles concernant votre localisation dans un rayon de 500 m : 0</p> <p>Localisation exposée à des installations nucléaires dans un rayon de 10000 m : Non</p> <p>Localisation exposée à des sites pollués ou potentiellement pollués dans un rayon de 500 m : Non</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation (TRI) : Non</p> <p>Localisation recensée dans un atlas des zones inondables : Oui (AZI Adour)</p> <p>Mouvements de terrain recensés dans un rayon de 500 m : Non</p> <p>Localisation exposée aux retrait-gonflements des sols argileux : Oui</p> <p>Type d'exposition de la localisation : Aléa faible</p> <p>Type d'exposition de la localisation : 2 - FAIBLE</p> <p>Le potentiel radon : potentiel de catégorie 1 (faible)</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

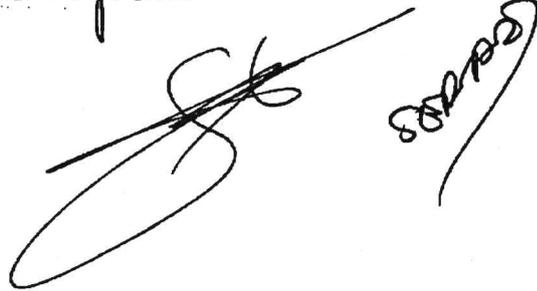
Fait à

Souprosse

le,

12 Septembre 2019

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the 'Signature' label. To the right of the signature, there is a circular stamp containing the word 'Souprosse' written in a similar cursive style.

Anne et Bruno SERRANO
865 Chemin de Menyourrat
40250 SOUPROSSE



Août 2019

	<p>BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT 553 rue Bernard Palissy Hotel d'entreprises du Grand Dax 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX ☎ 05 58.90.17.62 mailto : contact@voisin-consultant.fr</p>
---	--

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse

Présentation des rédacteurs du dossier :

 <p>Voisin Consultant</p>	<p>BUREAU D'ETUDES ENVIRONNEMENT 553 rue Bernard Palissy Hotel d'entreprises du Grand Dax 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX ☎ 05 58.90.17.62 mailto : contact@voisin-consultant.fr</p>
---	--

Bureau d'études environnement VOISIN CONSULTANT

Terrain, rédaction et supervision :

✚ **Julie BRUGNOT**, Master Sciences de l'Environnement

✚ **Mélanie GOUAUX**, Master Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques

Autres personnes du bureau d'étude :

✚ **Gérard VOISIN**, Ingénieur CESI Toulouse, Ancien dirigeant

✚ **François CALESTREME**, Responsable Qualité Sécurité Environnement du CESI Entreprise, Dirigeant actuel

Toutes les photographies du document sont la propriété de Voisin Consultant et ont été réalisées sur le site (sauf mention spéciale).

SOMMAIRE

1. document cerfa n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	5
1.1 Document CERFA n°14734	5
1.2 Contexte	6
2. plan de situation au 1/25000	9
3. Photographies de la zone d'implantation (annexe 3 CERFA).....	10
4. Milieu physique	14
4.1 Géologie	14
4.2 Contexte hydrogéologique	15
4.3 Milieu aquatique	16
4.3.1 Zonages règlementaires	16
4.3.2 Hydrographie	16
4.4 Hydraulique	23
5. Milieu naturel	24
5.1 Contexte piscicole.....	24
5.2 Zones d'inventaire et de protection	24
5.2.1 Libre circulation piscicole (L214-17 C-Env).....	24
5.2.2 ZNIEFF	24
5.3 Pédologie	25
5.4 Habitats et flore	27
5.4.1 Flore locale ou naturalisée et habitats.....	27
5.4.2 Flore exotique à caractère envahissant	33
5.5 Faune	35
5.5.1 Odonates	35
5.5.2 Avifaune	37
5.5.3 Espèces piscicoles	37
5.5.4 Espèces invasives	38
5.6 Gestion actuelle :	39
6. SITES NATURA 2000 (piece 6 du cerfa)	40
7. Enjeux milieu naturel	43
7.1.1 Enjeux existants	43
7.1.2 Enjeux liés au contexte.....	43
7.2 Impacts potentiels.....	46
7.3 Mesures de gestion sur les invasives proposées	46
8. Conclusion.....	47

FIGURES

Figure 1 : Vue panoramique du plan d'eau	8
Figure 2. Carte topographique du plan d'eau	9
Figure 3 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises ...	10
Figure 4 : Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)	11
Figure 5 : Environnement lointain permettant de situer le plan d'eau (existant).....	12
Figure 6: Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)	13
Figure 7 : Carte géologique (Source : InfoTerre).....	14
Figure 8 : Fiche de la masse d'eau libre.....	15
Figure 9 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)	16
Figure 10: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau	18
Figure 11 : Fiche de la masse d'eau concernée.....	18
Figure 12 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises .	20
Figure 13 : Photographie du cours d'eau en amont du plan d'eau.....	21
Figure 14: Photographie du cours d'eau en aval du plan d'eau.....	22
Figure 15.Ouvrage hydraulique sur orthophotographie	23
Figure 16. Localisation du sondage pédologique sur le site	26
Figure 17 : Espèces de flore selon les habitats du site.....	27
Figure 18. Carte de répartition du Droséra à feuilles rondes en France (Source : INPN)	28
Figure 19. Carte de répartition du droséra intermédiaire en France (Source : INPN)	29
Figure 20. Carte de répartition de la Narthécie des marais en France (Source : INPN).....	30
Figure 21. Photographie, réalisée avec une caméra, de l'espèce de Millepertuis trouvé sur le site.....	31
Figure 22. Cartographie des habitats présents, des espèces protégées et de l'espèce particulière de Millepertuis	32
Figure 23. Localisation des quelques pieds de Vergerette	34
Figure 24 : Espèces d'odonates identifiées sur le site.....	35
Figure 25 : Photographies des odonates identifiés sur site	36
Figure 26 : Photographie de la Bergeronnette des ruisseaux sur un bois mort du plan d'eau .	37
Figure 27. Photographies justifiant la présence d'espèces invasives.	38
Figure 28. Localisation du plan d'eau par rapport aux SIC et ZNIEFF 2	40
Figure 29. Localisation des zones à fort enjeu et à faible enjeu	45

**1. DOCUMENT CERFA N°14734 INTITULE
« INFORMATIONS NOMINATIVES
RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE OU
PETITIONNAIRE »**

1.1 Document CERFA n°14734

1.2 Contexte

Anne et Bruno SERRANO ont acheté la propriété de M Paul Farschon. Il avait créé un plan d'eau sans existence administrative au regard du code de l'environnement sur la propriété. Ce plan d'eau est situé sur un cours d'eau reconnu par la Préfecture des Landes, nommé ruisseau de Berdin. Dans un contexte environnemental assez intéressant (zone humide de tremblants), le bureau Voisin Consultant propose de réaliser le cas par cas avec pré-diagnostic écologique, à la demande des propriétaires, Anne et Bruno SERRANO.

Extrait du rapport de manquement administratif de la DDTM :

- La superficie du plan d'eau est estimée à 5750 m² d'après la photographie aérienne prise en 2015. La longueur du plan d'eau est de 100 m. La largeur du plan d'eau est de 60 m sur la partie aval.
- L'eau est retenue par un barrage en terre d'une hauteur supérieure à 2 m. La mesure précise est rendue impossible en raison de la présence de ronces, d'arbustes et d'arbres qui ont colonisé les parements amont et aval du barrage en terre. Cette végétation ligneuse risque de déstabiliser le remblai et elle empêche tout diagnostic visuel.
- La retenue est pleine. L'évacuateur de crue est située en rive gauche du barrage. Il s'agit d'une buse en béton d'un diamètre de 500 mm. Une planche d'une hauteur 20 cm est posée devant l'entrée de la buse pour retenir davantage d'eau.
- Le débit du cours d'eau est significatif.
- Nous n'avons pas observé de conduite de fond ou tout autre dispositif permettant la vidange du plan d'eau et la gestion des eaux de fond.
- La partie amont et la partie aval du plan d'eau sont constituées de tremblants : zones instables gorgées d'eau et formées par les racines et débris des végétaux. Ce sont des zones humides définies par le code de l'environnement comme des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.
- Des traces de pas de ragondins (*Myocastor coypus*) sont observées aux abords du plan d'eau. Ce mammifère figure dans la liste des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain (arrêté ministériel du 30 juin 2015 pris pour l'application de l'article R427-6 du code de l'environnement).

Le cas par cas doit être déposé pour demander à la DREAL si cette autorisation doit être accompagnée d'une étude d'impact ou non.

C'est donc la première étape administrative pour la demande de régularisation de ce plan d'eau.

L'annexe à l'article R122-2 indique les projets soumis au cas par cas. Dans le cas de ce projet, il s'agit de :

CATÉGORIES de projets	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
--------------------------	--	---

<p>21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker.</p>	<p>Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable lorsque le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est supérieur ou égal à 1 million de m³ ou lorsque la hauteur au-dessus du terrain naturel est supérieure ou égale à 20 mètres.</p>	<p>Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker de manière durable non mentionnés à la colonne précédente :</p> <p>a) Barrages de classes B et C pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m³.</p> <p>b) Plans d'eau permanents dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha pour lesquels le nouveau volume d'eau ou un volume supplémentaire d'eau à retenir ou à stocker est inférieur à 1 million de m³.</p> <p>c) Réservoirs de stockage d'eau " sur tour " (château d'eau) d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 m³.</p> <p>d) Installations et ouvrages destinés à retenir les eaux ou à les stocker, constituant un obstacle à la continuité écologique ou à l'écoulement des crues, entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval du barrage ou de l'installation.</p> <p>e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.</p> <p>f) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du code de l'environnement.</p>
---	---	---

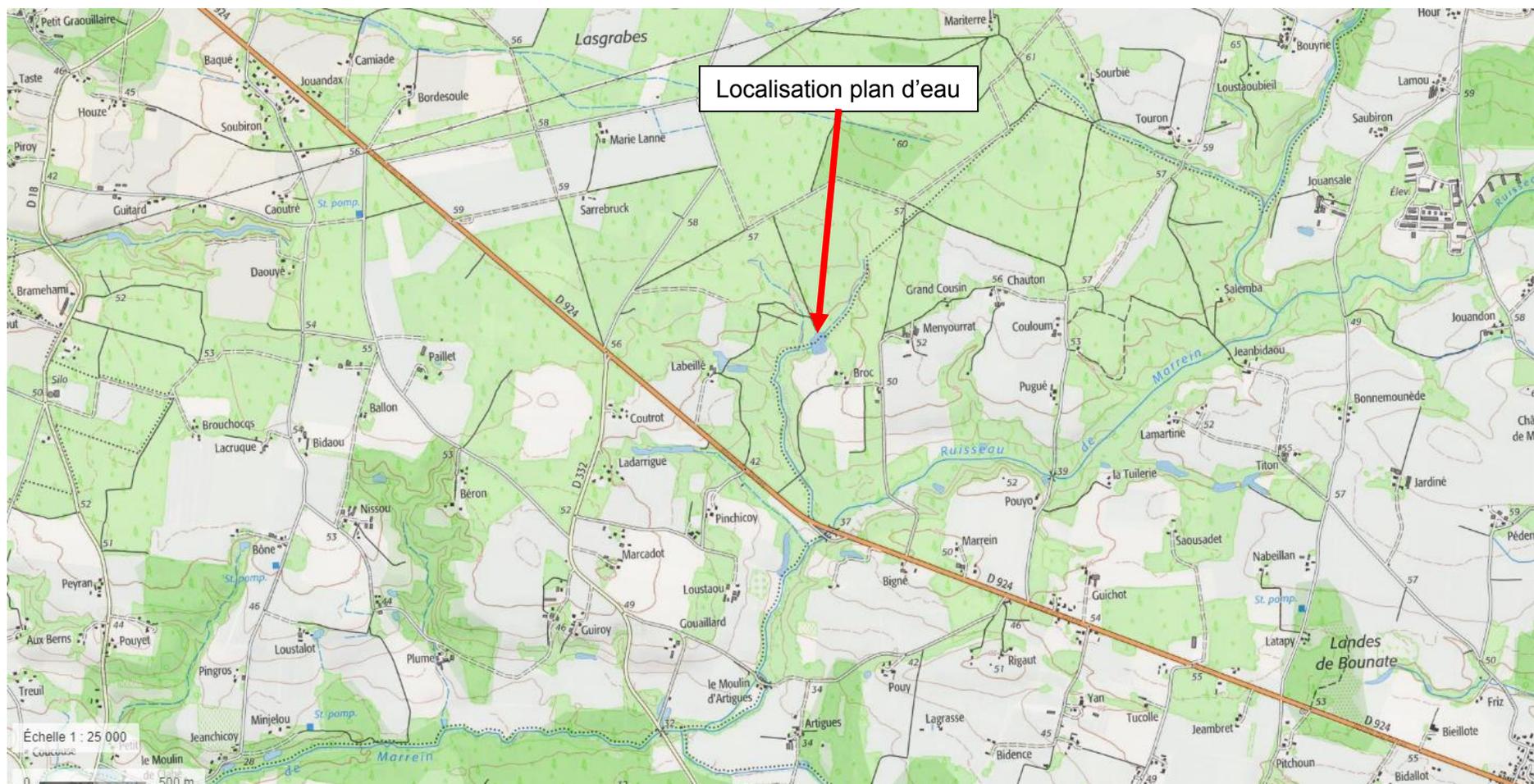
Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse

Figure 1 : Vue panoramique du plan d'eau



2. PLAN DE SITUATION AU 1/25000

Figure 2. Carte topographique du plan d'eau



3. PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION (ANNEXE 3 CERFA)

Figure 3 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises



Figure 4 : Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)



Figure 5 : Environnement lointain permettant de situer le plan d'eau (existant)



Figure 6: Environnement proche permettant de situer le plan d'eau (existant)

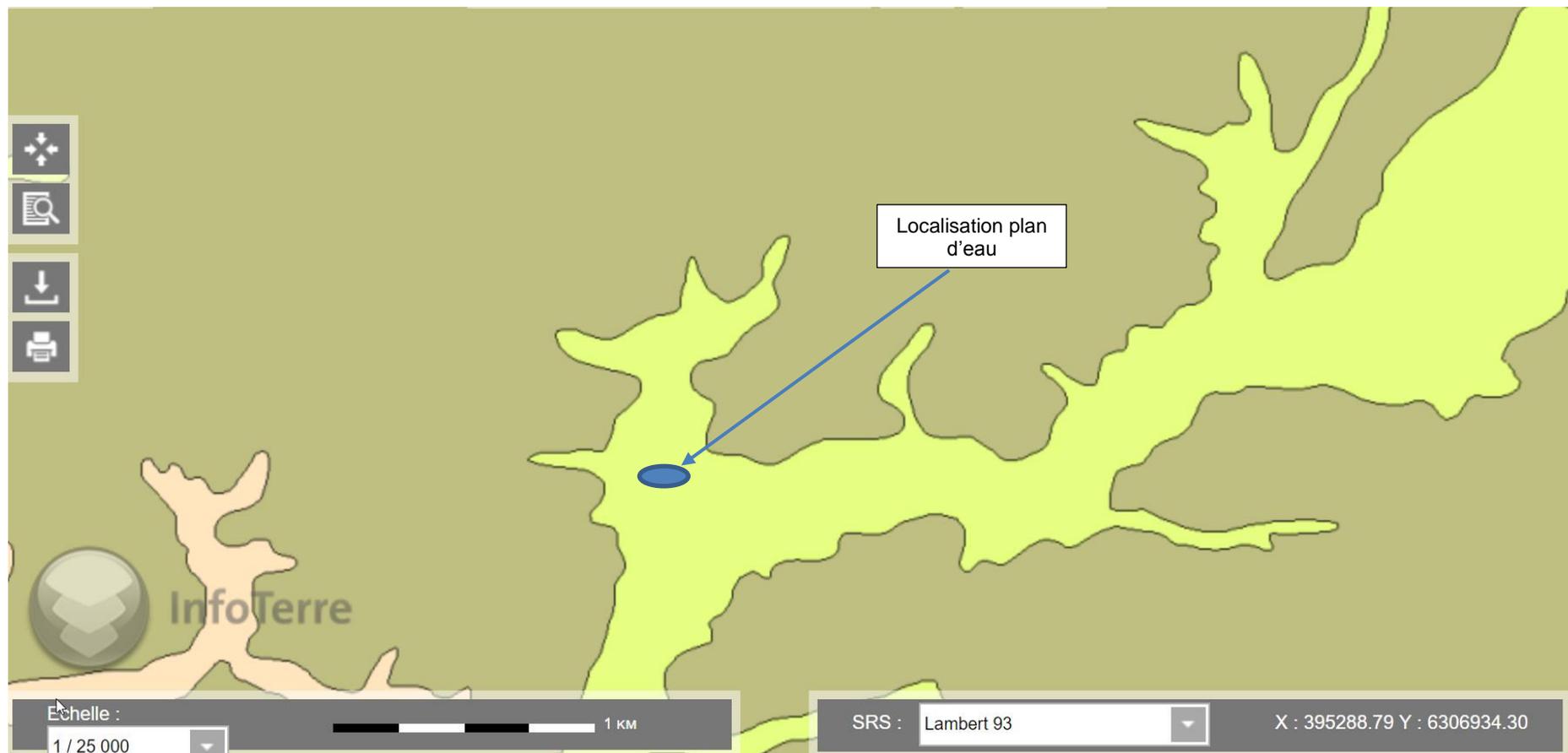


4. MILIEU PHYSIQUE

4.1 Géologie

Le site est sur un sol composé d'alluvions, colluvions de fond de vallée et cône de déjection associés (Tardiglaciaire à actuel)

Figure 7 : Carte géologique (Source : InfoTerre)

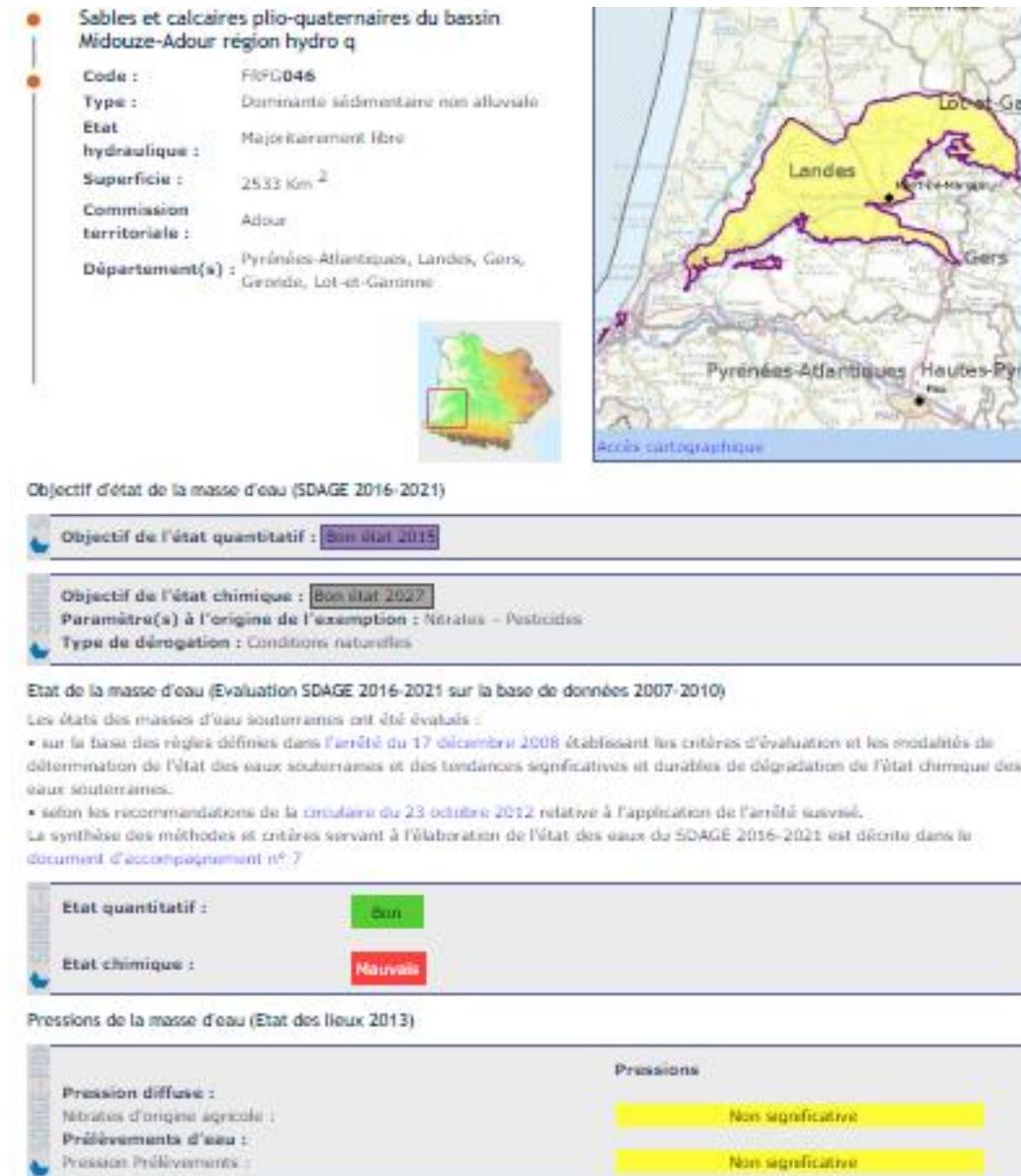


4.2 Contexte hydrogéologique

La nappe d'eau libre présente dans le sol du site est la suivante :

FRFG046 Sables et calcaires plio-quaternaires du bassin Midouze-Adour région hydro q

Figure 8 : Fiche de la masse d'eau libre



La masse d'eau libre est en bon état quantitatif mais en mauvais état chimique.

Le projet n'est pas situé dans une zone humide référencée dans la carte des zones humides de Géoportail.

4.3 Milieu aquatique

4.3.1 ZONAGES REGLEMENTAIRES

Le plan existant est concerné par les zonages de gestion des milieux aquatiques suivants :

- Unité Hydrographique de Référence Midouze
- Zone sensible,
- Zone vulnérable,
- Zone de répartition des eaux,
- SAGE Midouze 05011 mis en œuvre.

Règles du SAGE approuvé:

1. Améliorer les rejets des stations d'épuration domestiques ou industrielles pour les paramètres altérant la qualité de l'eau du milieu récepteur
2. Raisonner et optimiser la création de plans d'eau, limiter leur impact * sur les cours d'eau à l'aval
3. Préserver les zones humides * d'intérêt environnemental particulier ZHIEP et les zones stratégiques pour la gestion de l'eau ZSGE
4. Préserver la continuité écologique sur les cours d'eau hors listes de l'article L.214-17 du Code de l'environnement

4.3.2 HYDROGRAPHIE

Le plan d'eau est traversé par le ruisseau de Berdin. Il s'écoule de l'Est vers l'Ouest en direction des cours d'eau et milieux suivants :

- Ruisseau de Berdin(Q2661100)
 - La Midouze (Q2—0250)
 - L'Adour (Q---0000)
 - Estuaire Adour Aval (FRFT07).

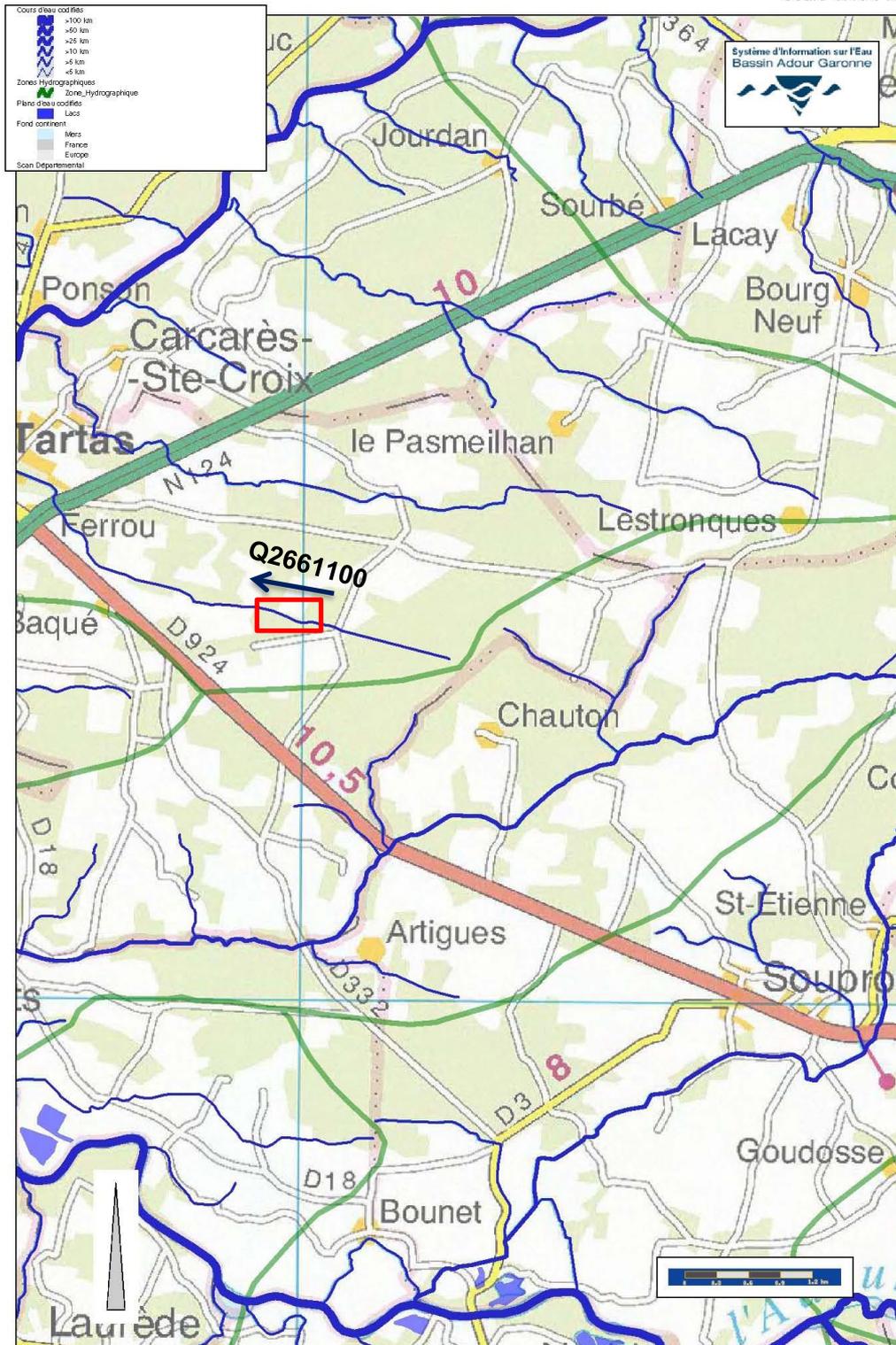
Figure 9 : Carte hydrographique avec les masses d'eau (Source : Adour-Garonne)

(page suivante)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse

 Situation du projet
 Sens des écoulements

Scale 1:49'319



Sources: Serveur de Bassin Adour Garonne. IGN BDCarthage-BDCarto

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse

Figure 10: Fiche du cours d'eau traversant le plan d'eau

Résultat de votre recherche

Toponyme inconnu

Description

Code Hydrographique : Q2661100
Longueur : 5 km
Ordre de Horton : inconnu
Se jette dans... La Midouze (Q2--0250) en rive gauche.

Autres dénominations locales :

Informations complémentaires (communes traversées, chaînage des cours d'eau, bassin versant)

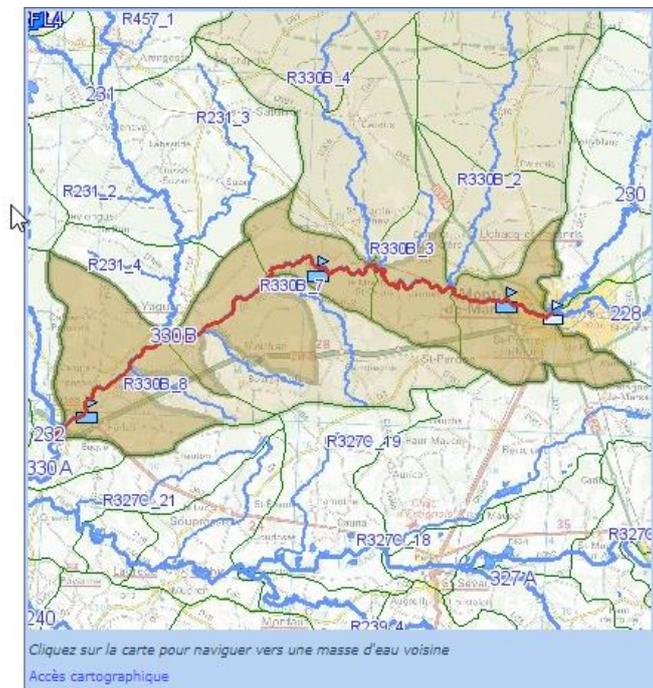


★ Localisation plan d'eau

Figure 11 : Fiche de la masse d'eau concernée

La Midouze du confluent de la Douze au confluent du Retjons

Code : FRFR330B
Cours d'eau : La Midouze
Type : Naturelle
Longueur : 36 Km
Commission territoriale : Adour
U.H.R. : Midouze
Département(s) : Landes



Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

SDAGE-P	Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
	Type de dérogation : Raisons techniques
	Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés
SDAGE-P	Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas Mme et M. SERRANO à Souprosse

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le [document d'accompagnement n° 7](#).

<p>Etat écologique : Médiocre Moyen Indice de confiance</p> <p>Origine : Mesuré</p> <p>Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 05225100 - La Midouze à Tartas ● 05226000 - La Midouze à Campagne 	<p>Etat chimique (avec ubiquistes) : Bon Haut Indice de confiance</p> <p>Etat chimique (sans ubiquistes) : Bon</p> <p>Origine : Mesuré</p> <p>Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 05225100 - La Midouze à Tartas ● 05226000 - La Midouze à Campagne ● 05226500 - La Midouze en aval de Mont-de-Marsan
--	--

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'[Arrêté du 27 Juillet 2015](#) relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

Pressions de la masse d'eau (Etat des lieux 2013)

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Pression des rejets de stations d'épurations domestiques :	Significative
Pression liée aux débordements des déversoirs d'orage :	Non significative
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (macro polluants) :	Pas de pression
Pression des rejets de stations d'épurations industrielles (MI et METOX) :	Inconnue
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Non significative
Pression liée aux sites industriels abandonnés :	Non significative
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Non significative
Pression par les pesticides :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Pression de prélèvement AEP :	Non significative
Pression de prélèvement industriels :	Pas de pression
Pression de prélèvement irrigation :	Non significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Minime
Altération de l'hydrologie :	Minime
Altération de la morphologie :	Minime

Cette masse d'eau est en état écologique médiocre et en bon état chimique. Elle subit des pressions significatives ponctuelles venant des rejets de stations d'épurations domestiques ; et subit des pressions diffuses par les pesticides.

Figure 12 : Photographie aérienne du plan d'eau et emplacement des photographies prises



Figure 13 : Photographie du cours d'eau en amont du plan d'eau

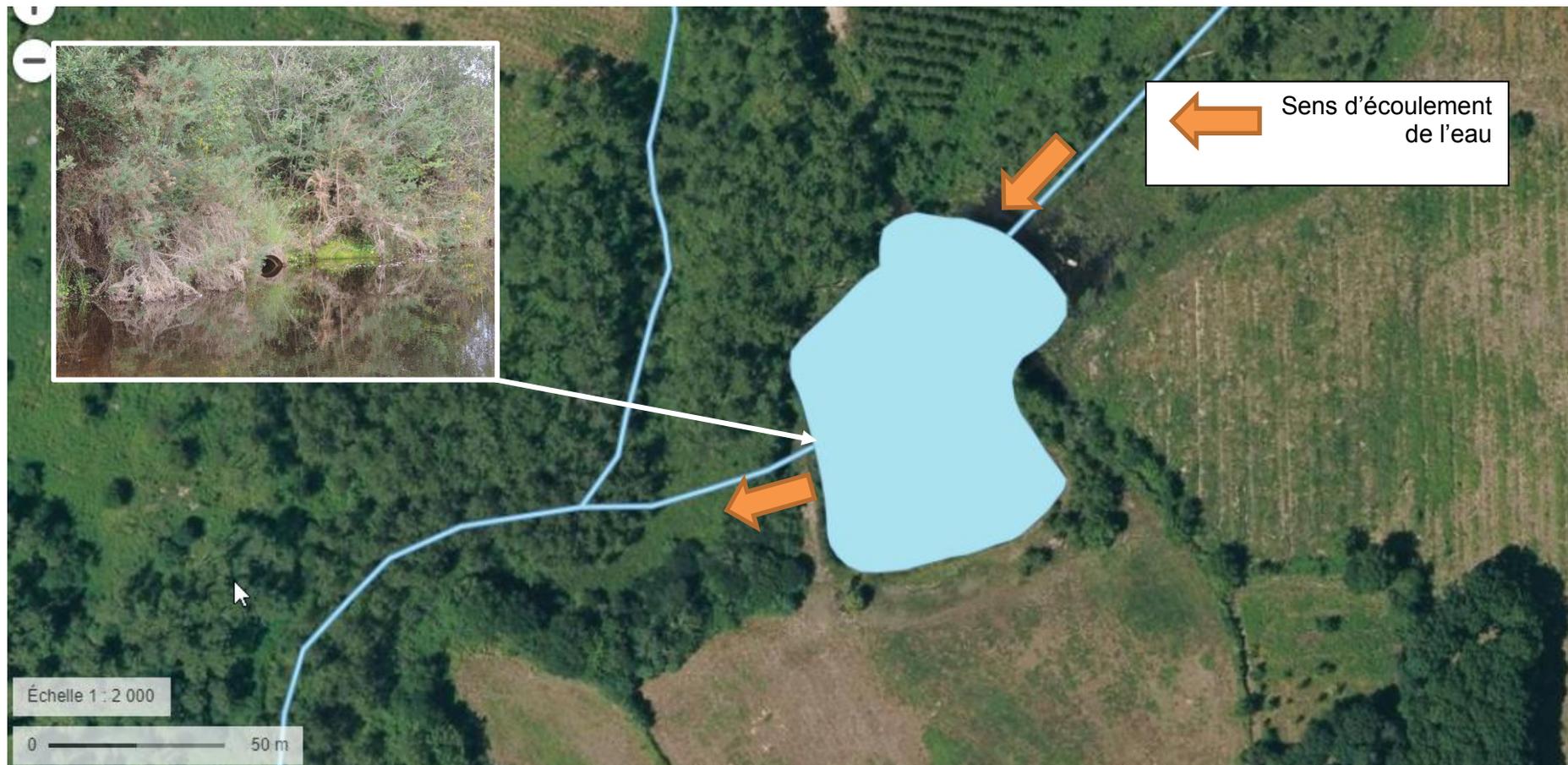


Figure 14: Photographie du cours d'eau en aval du plan d'eau



4.4 Hydraulique

Figure 15. Ouvrage hydraulique sur orthophotographie



5. MILIEU NATUREL

5.1 Contexte piscicole

Le ruisseau du Bernin est un affluent de la Midouze

Synthèse des résultats du PDPG (Plan départemental de gestion piscicole - source Fédération de pêche 40) :

	MIDOUZE
Domaine piscicole	Cyprinicole
Espèce repère	Brochet
Etat fonctionnel	Dégradé*
Facteurs limitants	Aménagement navigation et érosion régressive, activités agricoles et rejets domestiques des agglomérations montoises et tarusates.
Etat du contexte	Dégradé

*Perturbé : l'une des phases du cycle biologique de l'espèce repère ne peut se réaliser dans des bonnes conditions.

*Dégradé : au moins une des phases du cycle ne peut s'accomplir.

5.2 Zones d'inventaire et de protection

Plusieurs zones d'intérêt écologique sont concernées pour l'étude :

5.2.1 LIBRE CIRCULATION PISCICOLE (L214-17 C-ENV)

Le réseau hydrographique de la Midouze est classé en liste 2*, au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

Cours d'eau classés en liste 1 : cours d'eau pour lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Cours d'eau classés en liste 2 : cours d'eau dont les ouvrages doivent être gérés, entretenus et équipés pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

5.2.2 ZNIEFF

Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique ZNIEFF II

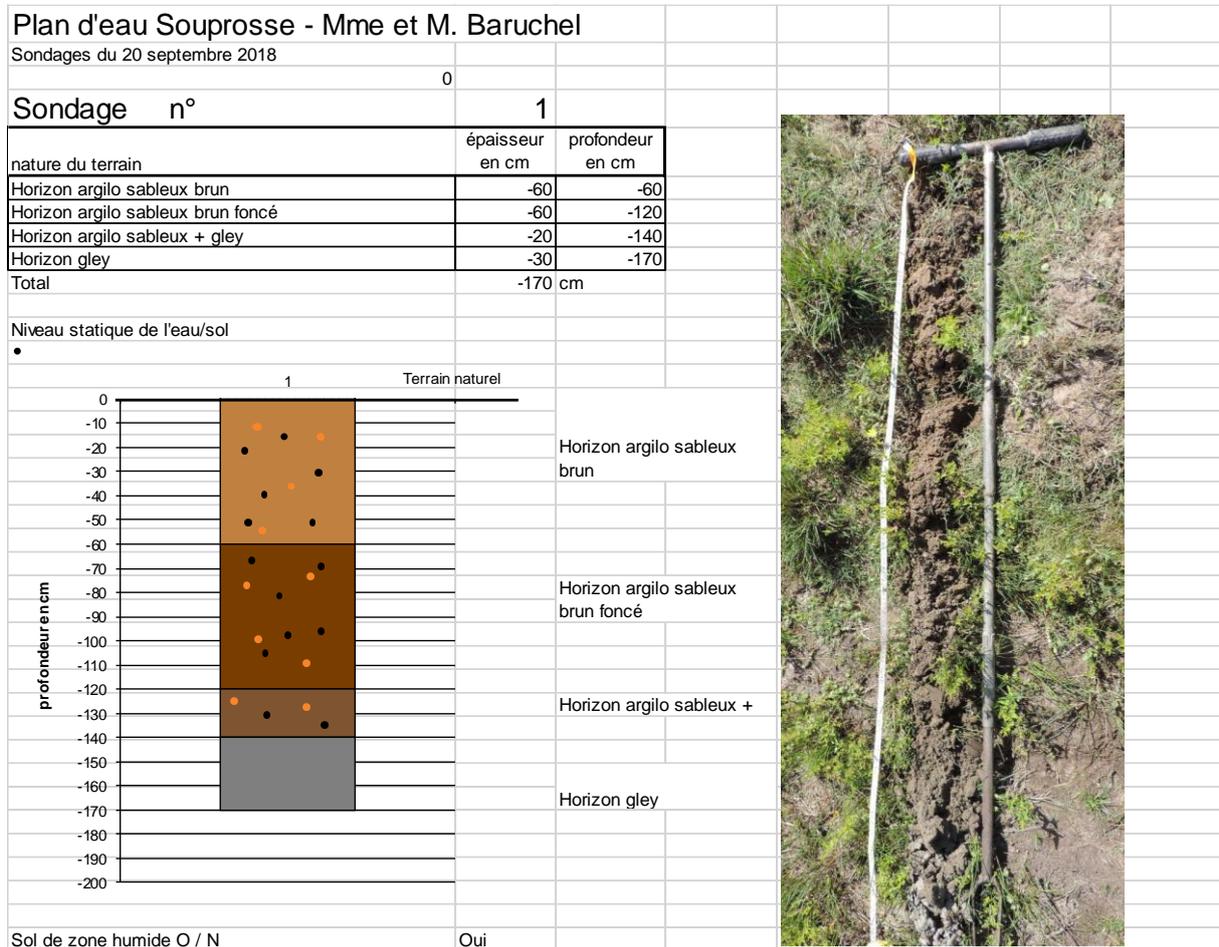
Les ZNIEFF sont des espaces naturels, terrestres et/ou marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse

- **A proximité indirecte : ZNIEFF2 (42610000) environ à 5km**

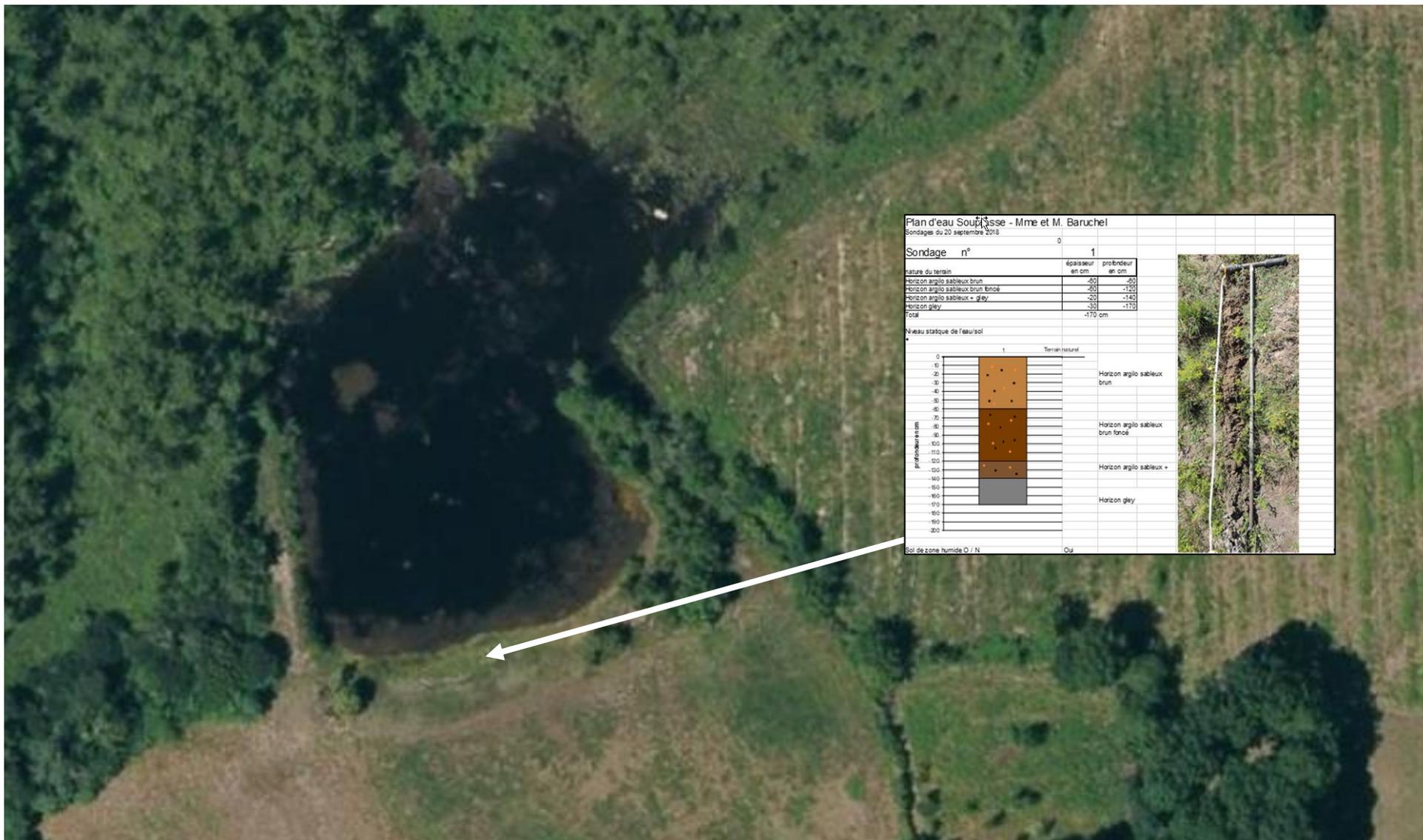
(carte partie 6)

5.3 Pédologie



Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse

Figure 16. Localisation du sondage pédologique sur le site



5.4 Habitats et flore

Une investigation de terrain s'est déroulée le 22 août 2019.

5.4.1 FLORE LOCALE OU NATURALISEE ET HABITATS

La période est plutôt favorable pour l'identification de la flore. De ce fait, nous avons pu identifier 20 espèces végétales différentes, dont 3 espèces protégées en Aquitaine et une espèce difficilement identifiable. De nombreuses plantes identifiées sont considérées comme plantes de zones humides acides oligotrophes.

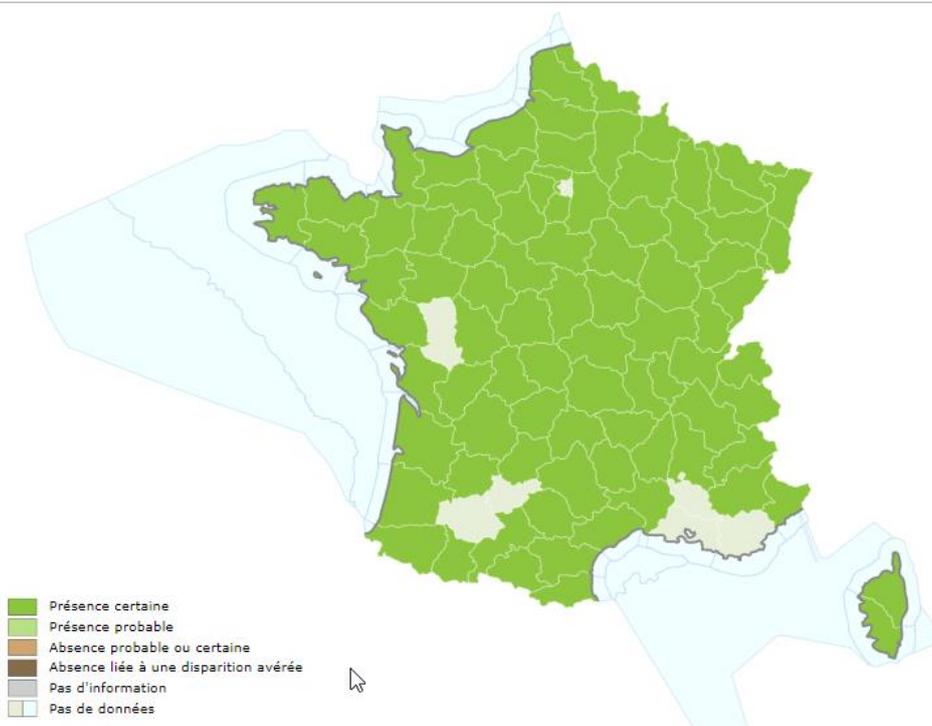
Figure 17 : Espèces de flore selon les habitats du site

Nom commun	Nom scientifique	Jonçai de bordure	Pinède	Tourbière noire
Lotier pédonculé	<i>Lotus pedunculatus</i>	X		X
Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i>	X		
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>		X	
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>		X	
Saule roux	<i>Salix atrocinerea</i>			
Millepertuis des marais	<i>Hypericum elodes</i>	X		X
Potamo à feuilles de renouée	<i>Potamogeton polygonifolius</i>			X
Jonc à fleurs aiguës	<i>Juncus acutiflorus</i>	X		
Jonc bulbeux	<i>Juncus bulbosus</i>	X		
Bruyère à 4 angles	<i>Erica tetralix</i>	X	X	
Bruyère ciliée	<i>Erica ciliaris</i>	X	X	
Callune	<i>Calluna vulgaris</i>		X	
Sphaignes compactes	<i>Sphagnum compactum</i>			X
Scirpe à nombreuses tiges	<i>Eleocharis multicaulis</i>	X		
Ecuelle d'eau	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	X		
Menthe pouliot	<i>Mentha pulegium</i>	X		
Droséra à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>			X
Droséra intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>			X
Choin noirâtre	<i>Scoenus nigricans</i>			X
Narthécie des marais	<i>Nathecium ossifragum</i>			X
Ajonc nain	<i>Ulex minor</i>		X	
Millepertuis x Grand Millepertuis	<i>Hypericum mutilum x maius</i>	X		

5.4.1.1 Droséra à feuilles rondes.

Cette espèce est répartie sur tout le territoire français. Cependant, sa présence n'est que très locale et entièrement liée aux tourbières, soit des marais tourbeux acides et très peu minéralisés, où cette espèce a la place de s'implanter. Quelques individus sont présents.

Figure 18. Carte de répartition du Droséra à feuilles rondes en France (Source : INPN)



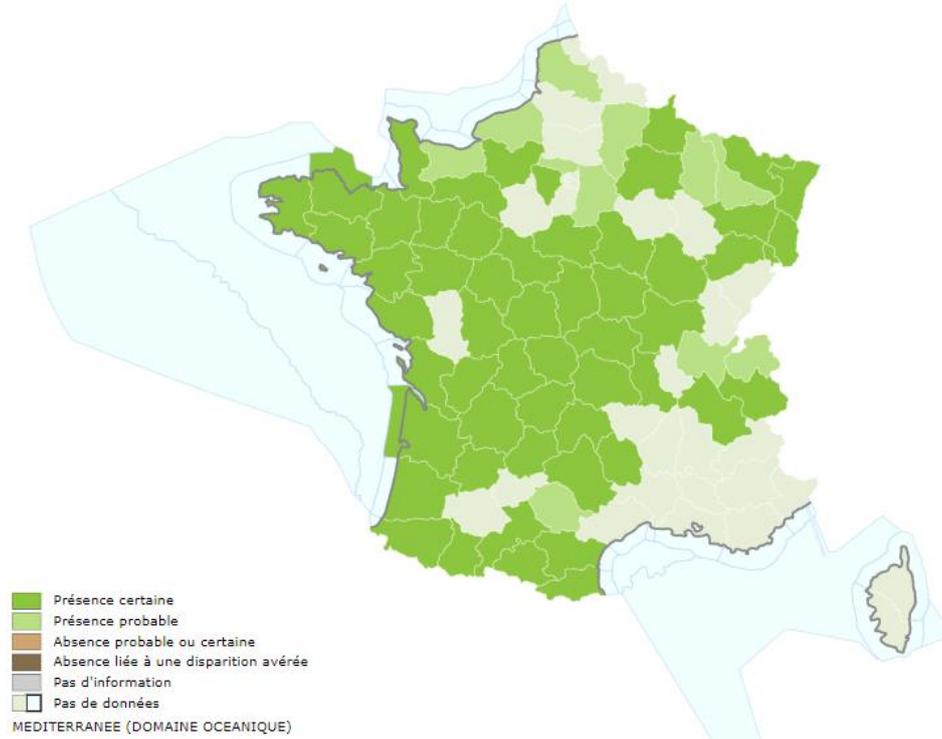
C'est une espèce protégée en France et considérée sur la liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine comme en préoccupation mineure.

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine
Droséra à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	Protégée	LC	NT

5.4.1.2 Droséra intermédiaire

Avec une présence plus restreinte sur le territoire métropolitain, cette espèce de droséra a relativement les mêmes exigences que le droséra à feuilles rondes. En effet, sa présence est avérée dans les milieux tourbeux et acides, et surtout où elle a la place de s'implanter. Quelques individus sont présents.

Figure 19. Carte de répartition du droséra intermédiaire en France (Source : INPN)



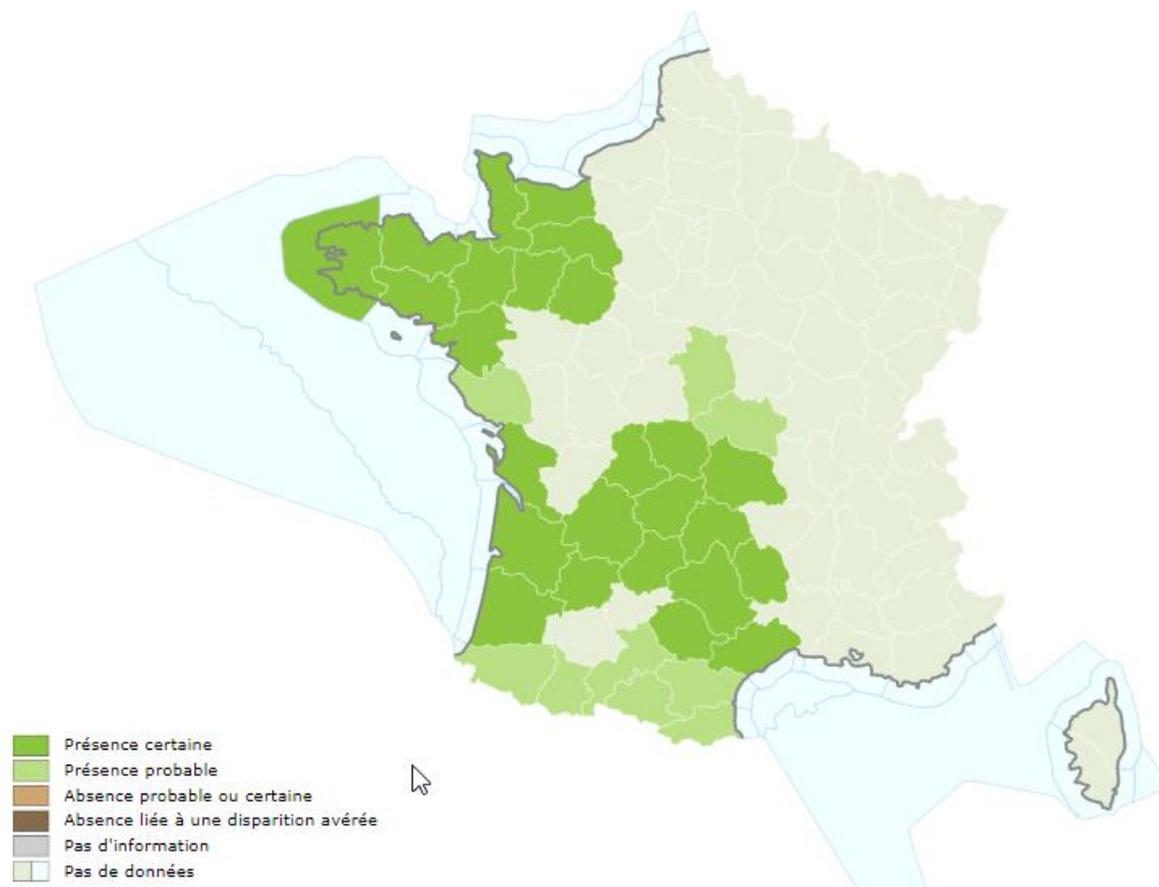
C'est une espèce protégée en France et considérée sur la liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine comme en préoccupation mineure.

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine
Droséra intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	Protégée	LC	NT

5.4.1.3 Narthécie des marais

Largement répartie sur la côte Ouest, cette espèce est localisée dans les tourbières acides et dans les zones tourbeuses à ruisselets
Plusieurs dizaines de pieds sont présents en bordure Est.

Figure 20. Carte de répartition de la Narthécie des marais en France (Source : INPN)



C'est une espèce protégée en France et considérée sur la liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine comme en préoccupation mineure.

Nom commun	Nom scientifique	Statut	Liste rouge France	Liste rouge Aquitaine
Narthécie des marais	<i>Nathecium ossifragum</i>	Protégée	LC	NT

5.4.1.4 Millepertuis / Grand Millepertuis

Sur le site a été trouvée une espèce particulière de millepertuis. En effet, d'après le CBNSA, il semblerait que cette espèce soit issue du croisement du Millepertuis (*Hypericum mutilum*) et du Grand Millepertuis (*Hypericum majus*). Il s'agit de taxons annuels naturalisés. Ces deux espèces sont inféodées aux milieux humides tels que les plans d'eau, les bras morts ou les cours d'eau à faible débit.

Une grosse population de cette espèce est présente en bordure Sud.

Ces deux espèces ont une faible répartition en France. Cependant, quelques exemplaires de croisement ont été identifiés dans le département des Landes.

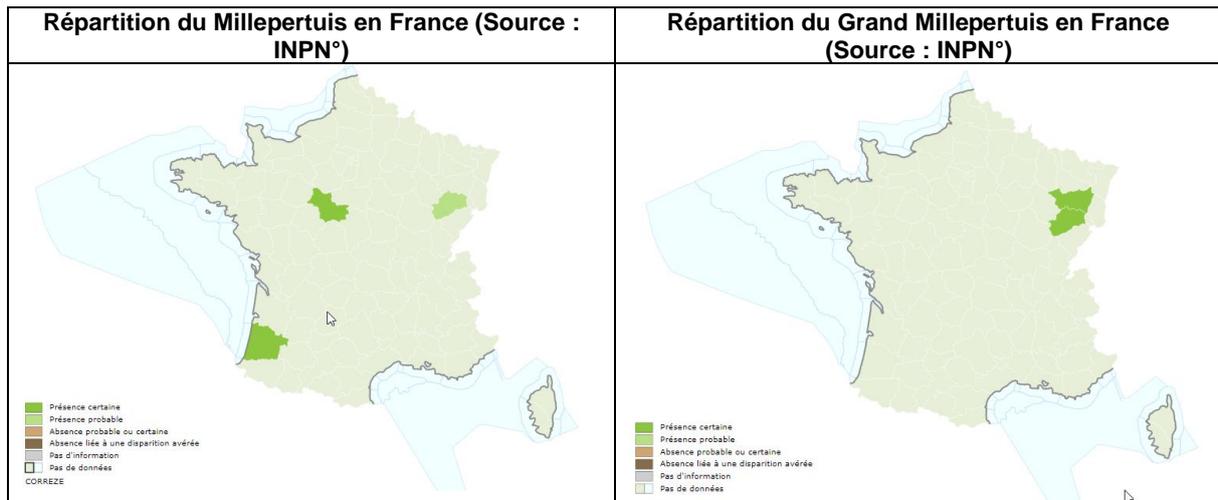
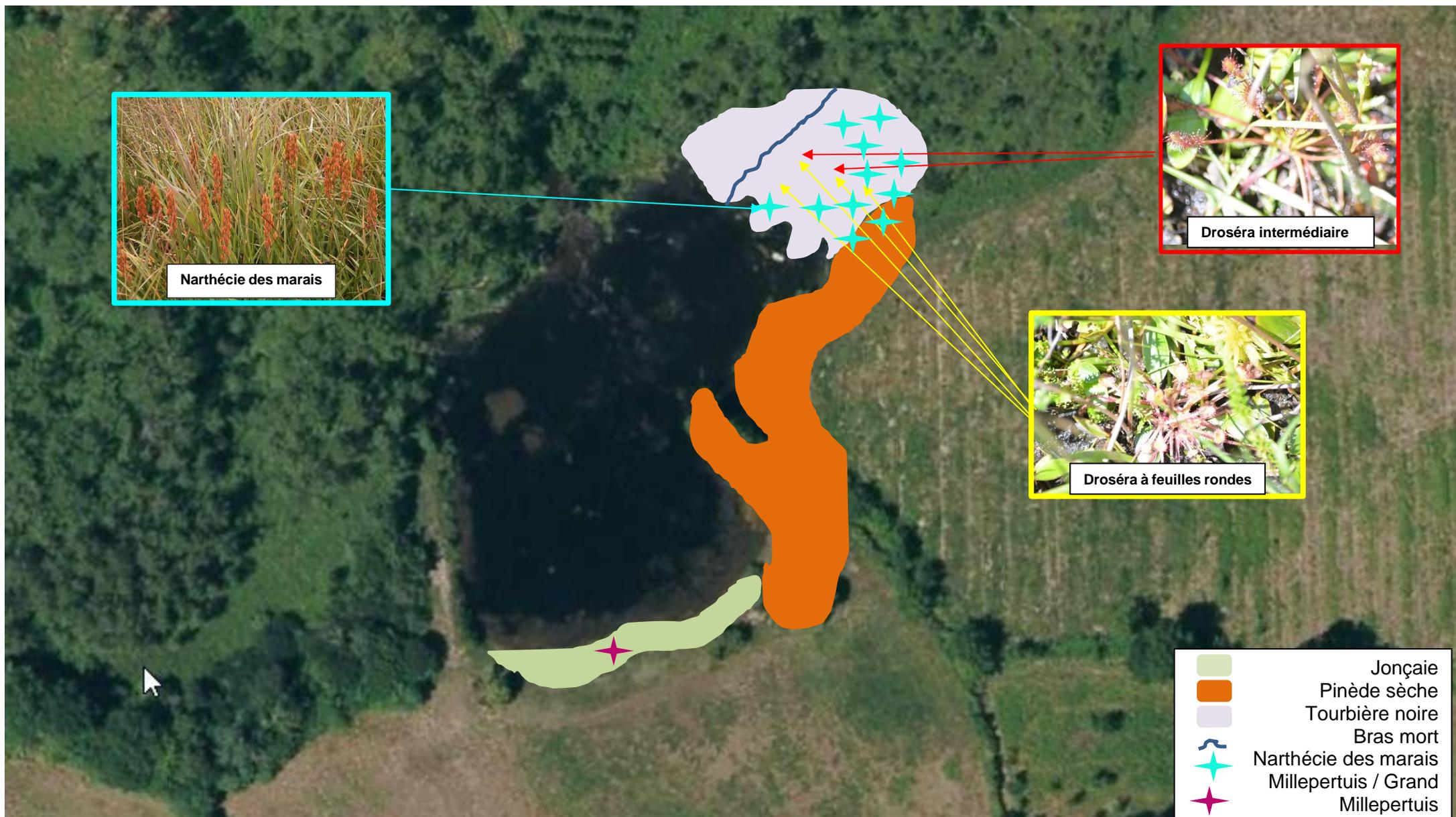


Figure 21. Photographie, réalisée avec une caméra, de l'espèce de Millepertuis trouvé sur le site.



Figure 22. Cartographie des habitats présents, des espèces protégées et de l'espèce particulière de Millepertuis



5.4.2 FLORE EXOTIQUE A CARACTERE ENVAHISSANT

Le site comporte peu d'exemplaires de flore envahissante, que cela soit en termes d'abondance ou de diversité. En effet, aux abords du plan d'eau, n'a été identifié comme plante invasive que la Vergerette.

:

Pour éviter que cette espèce à la biodiversité locale, elle fera l'objet d'une gestion, qui sera détaillée dans le futur dossier loi sur l'eau.

Figure 23. Localisation des quelques pieds de Vergerette



5.5 Faune

5.5.1 ODONATES

Une investigation de terrain s'est déroulée le 22 août 2019.

La gestion du plan d'eau a permis à différentes espèces d'odonates de s'y développer.

Lors de la prospection sur le terrain nous avons pu identifier quelques espèces d'odonates, soit posés sur la bordure en joncs soit en vol.

Figure 24 : Espèces d'odonates identifiées sur le site

Nom commun	Nom scientifique
Agrion de Vander Liinden	<i>Erythromma lindenii</i>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>
Agrion délicat	<i>Ceriaton tenellum</i>
Trithémis pourpré	<i>Trithemis annulata</i>
Agrion porte coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>
Orthétrum bleissant	<i>Orthetrum c.coerulescens</i>
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>

Figure 25 : Photographies des odonates identifiés sur site

<p data-bbox="405 244 593 271">Anax empereur</p> 	<p data-bbox="979 244 1235 271">Crocothémis écarlate</p> 
<p data-bbox="368 745 632 772">Orthétrum bleissant</p> 	<p data-bbox="1046 745 1166 772">Leste vert</p> 
<p data-bbox="373 1283 627 1310">Agrion porte-coupe</p> 	<p data-bbox="986 1283 1230 1310">Trithémis annulata</p> 

5.5.2 AVIFAUNE

Une bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*) a également été observé sur un bois mort dans le plan d'eau. C'est une espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne

Des hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) ont également été observées en train de l'abreuvoir dans le plan d'eau.

Lors de notre arrivée sur le site (10h30), une cinquantaine d'anatidés se sont envolés du plan d'eau. Selon les propriétaires, quotidiennement ces anatidés vont dans le champs voisin de la propriété se nourrir et vient se reposer et dormir dans le plan d'eau.

Figure 26 : Photographie de la Bergeronnette des ruisseaux sur un bois mort du plan d'eau



5.5.3 ESPECES PISCICOLES

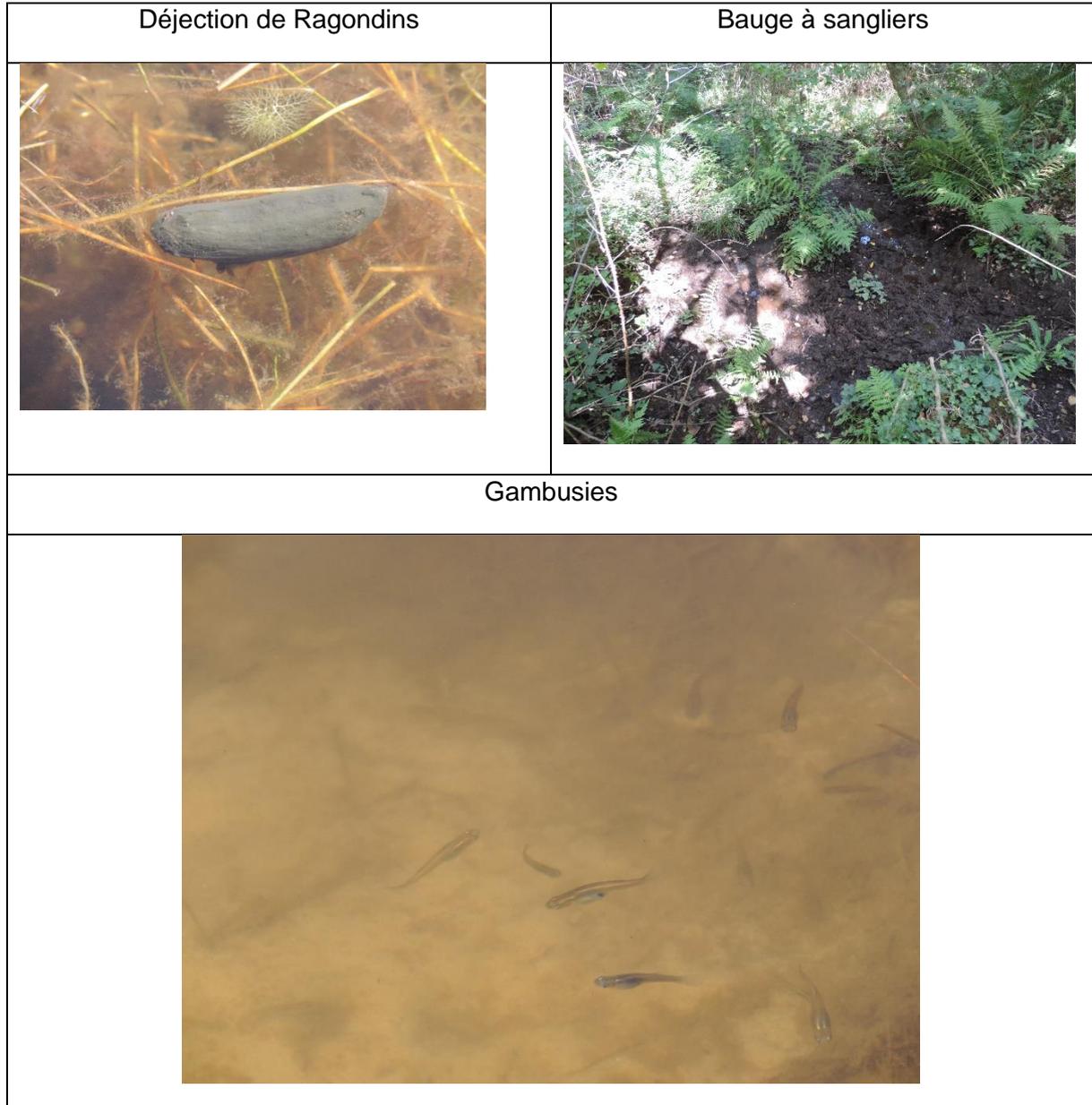
Deux individus qui semblent être des carpes communes ont pu être observées dans le plan d'eau.

5.5.4 ESPECES INVASIVES

Des traces de ragondins (*Myocastor*) et de sangliers (*Sus scrofa*) ont été identifiées aux abords du plan d'eau ;

Des alevins de gambusies (*Gambusia affinis*) ont été identifiées dans la bordure du plan d'eau

Figure 27. Photographies justifiant la présence d'espèces invasives.



5.6 Gestion actuelle

Actuellement, la gestion du plan d'eau est quasiment nulle. Les propriétaires ont indiqué qu'aucune gestion n'avait été réalisée sur la digue qui est composée massivement d'arbres ligneux, ce qui complique le contrôle de la buse hydraulique.

La prairie adjacente au plan d'eau semble être fauchée jusqu'à la bordure de l'eau.

Concernant les espèces invasives :

- Les pieds de vergerettes sont enlevés à la main.
- Les ragondins et sangliers ne sont actuellement pas chassés sur le site.
- Les gambusies ne sont pas pêchées sur le site.

6. SITES NATURA 2000 (PIECE 6 DU CERFA)

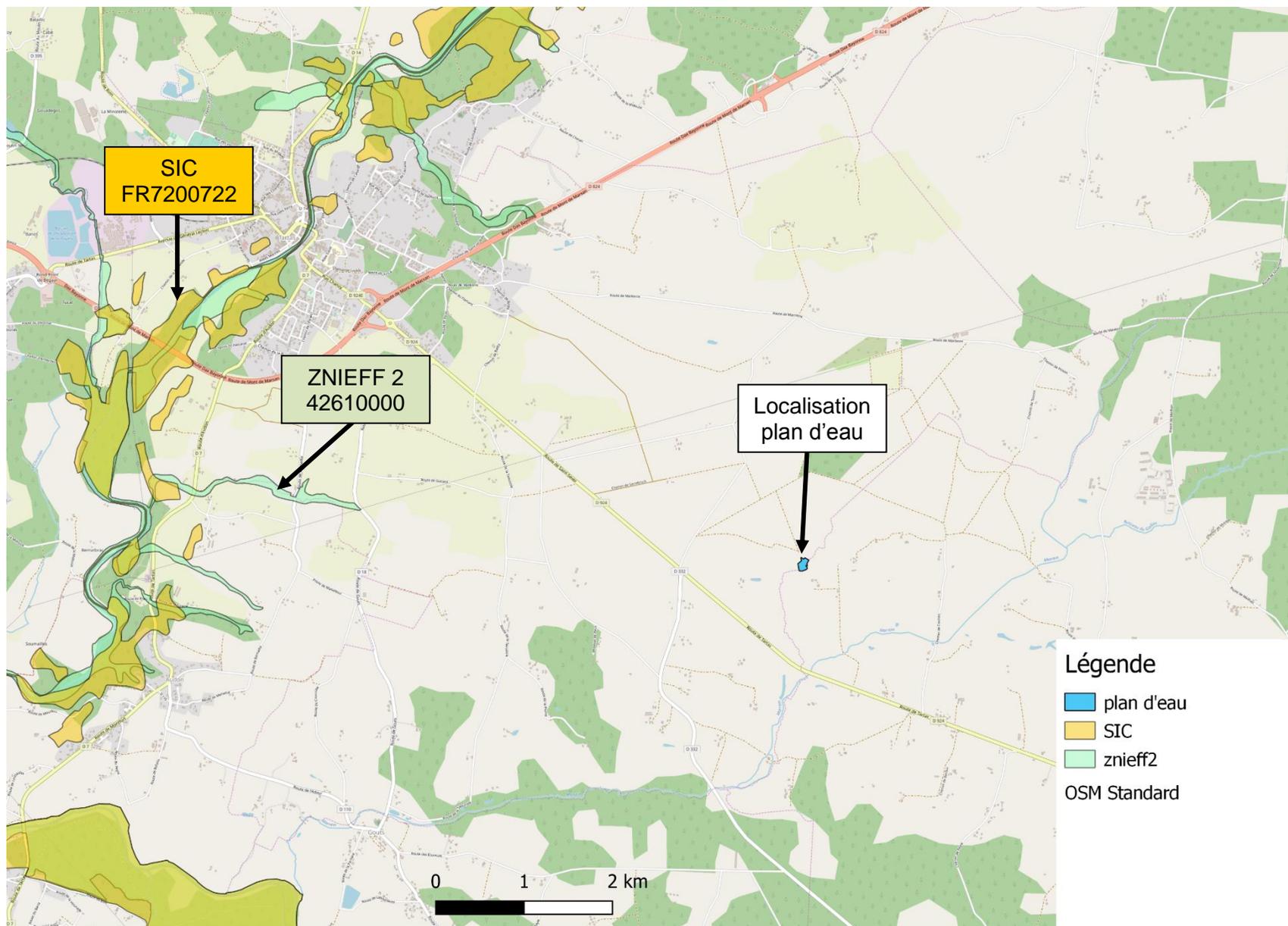
La Directive dite « Habitat » et la Directive « Oiseaux » ont donné lieu à la création d'un réseau écologique européen appelé Natura 2000. Ce dernier comprend des Zones de Protection Spéciales (ZPS) et des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) ayant pour objet d'assurer la conservation de la biodiversité en maintenant dans un état de conservation favorable les habitats, la flore et la faune présents. 1 site Natura 2000 classé au titre de la Directive Habitats est présent à proximité; il concentre des habitats spécifiques des zones humides du domaine Atlantique et des espèces végétales et animales rares voire menacées à l'échelle européenne :

- **A proximité indirecte : SIC (FR7200722) environ à 7km.**

Figure 28. Localisation du plan d'eau par rapport aux SIC et ZNIEFF 2

(page suivante)

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse



Habitats présents dans le réseau hydrographique de la Midouze :

- 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (0 ha)
- 4020 : Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* * (196,56 ha)
- 7150 : Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion (0 ha)
- 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme (0 ha)
- 91E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) * (1 474,2 ha)
- 9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur* (1 474,2 ha)
- 9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (1 474,2 ha)

Espèces présentes dans le réseau hydrographique de la Midouze :

- Mammifères visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil
 - 1304 - *Rhinolophus ferrumequinum*
 - 1305 - *Rhinolophus euryale*
 - 1310 - *Miniopterus schreibersii*
 - 1321 - *Myotis emarginatus*
 - 1323 - *Myotis bechsteinii*
 - 1355 - *Lutra lutra*
 - 1356 - *Mustela lutreola*
- Reptiles visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil
 - 1220 - *Emys orbicularis*
- Poissons visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil
 - 1096 - *Lampetra planeri*
 - 1163 - *Cottus gobio*
 - 5339 - *Rhodeus amarus*
 - 6150 - *Parachondrostoma toxostoma*
- Invertébrés visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil
 - 1042 - *Leucorrhinia pectoralis*
 - 1092 - *Austropotamobius pallipes*

7. ENJEUX MILIEU NATUREL

7.1.1 ENJEUX EXISTANTS

Flore

La flore est une flore de zones humides. Cependant la fauche proche du plan d'eau limite son expansion naturelle.

La flore fera donc l'objet d'une proposition de gestion dans un futur dossier loi sur l'eau.

De plus, deux types de drosera ont été identifiées lors de la prospection de terrain. Les deux espèces de drosera observées sont des espèces protégées au niveau national. Il existe donc un réel enjeu autour de ces plantes carnivores.

Habitats

Les enjeux sont faibles car il n'y a pas de travaux d'ampleur prévus sur le plan d'eau ni sur ses abords. Cependant l'accès à l'ouvrage est limité par la densité de la végétation ligneuse.

Les habitats, et notamment cette végétation ligneuse, feront également l'objet d'une proposition de gestion dans un futur dossier loi sur l'eau.

Lors de la prospection de terrain, a été identifié une tourbière noire à choin noirâtre, qui est un habitat particulièrement pour des espèces comme des drosera et de la Nartéhcie des marais (citée au-dessus) et favorable au fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) espèce de lépidoptères, non observée à cette période, classé « en danger » au niveau européen et présent dans le département des Landes.

Cet habitat est un habitat prioritaire de la Directive Habitats 1992, nommé 7120 « Tourbières hautes dégradés encore susceptibles de régénération naturelle ». Selon la phytosociologie, ce type de tourbières est dénommé Alliance *Oxycocco palustris-Ericion tetralicis*.

Faune

La faune est principalement composée d'odonates. La richesse du plan d'eau et la gestion naturelle a permis de favoriser la reproduction, le développement larvaire et l'émergence de ces espèces. Ce plan d'eau est un refuge pour les haltes migratoires de l'avifaune.

7.1.2 ENJEUX LIÉS AU CONTEXTE

Il existe des enjeux de gestion liés au contexte du cours d'eau car il se jette dans la Midouze qui est un site classé Natura 2000.

Cependant lors des prospections de terrain, un habitat à enjeu majeur a été identifié, soit la tourbière au Nord/Est du plan d'eau. De ce fait, dans le futur dossier loi sur l'eau, une gestion différenciée sera proposée dans le but de favoriser cet habitat où 3 espèces protégées ont été identifiées.

Pré-diagnostic pour une demande de cas par cas
Mme et M. SERRANO à Souprosse

D'autre part, la zone au Sud/Est qui est de la pinède semble être à faible enjeu. Mme et M. Serrano s'engagent à réaliser un projet type ponton uniquement sur cette zone -là. Ils ont pour projet de planter des espèces aquatiques (type nénuphars dans le plan d'eau).
Voisin Consultant indiqué que les

Figure 29. Localisation des zones à fort enjeu et à faible enjeu



7.2 Impacts potentiels

Le principe du projet repose sur la régularisation du plan d'eau sans aucuns travaux. De ce fait, les impacts potentiels pourraient être liés au développement des plantes invasives sur le cours d'eau et dans le plan d'eau., et également à la destruction involontaire de la tourbière qui abritent 3 espèces protégées en Aquitaine.

7.3 Mesures de gestion sur les invasives proposées

Une espèce de flore invasive a été identifiée sur le site :

- des pieds de Vergerette doivent être arrachés et non tondus, sa véracité lui permet de repartir en pouces facilement sur les sols nus.

Trois espèces de faune invasives ont été identifiées. :

- le contact avec les ACCA de Souprosse et Tartas (plan d'eau limitrophe des deux communes) semble être un moyen efficace pour la régulation des ragondins et des sangliers.
- Concernant les gambusies, il n'existe pas actuellement de mesures de gestion spécifiques à cette espèce.

8. CONCLUSION

Le projet de régularisation du plan d'eau de Mme et M.Serrano semble compatible avec le maintien de la biodiversité locale.

L'état initial du cours d'eau et de ses habitats originels ne pourra être indiqué dans une étude d'impact.

La biodiversité s'est installée dans ce plan d'eau et elle est peu perturbée par des invasives. Le plan d'eau semble donc en équilibre.

Quelques mesures de gestion des invasives par rapport au contexte du cours d'eau classé Natura 2000 sont les principales mesures à mettre en œuvre dans un dossier déclaration loi sur l'eau. De plus, dans ce futur dossier, seront encadrés les impacts potentiels sur l'habitat à fort enjeu qu'est la tourbière.